

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.713

Notification aux Etats membres de la Commission internationale de l'état civil

Protocole additionnel à la Convention concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil signée à Istanbul le 4 septembre 1958 - Annexe

Se référant à sa notification du 19 janvier 1990, par laquelle il a remis aux Etats la copie certifiée conforme du Protocole additionnel à la Convention concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil signée à Istanbul le 4 septembre 1958, conclu à Patras (Grèce) le 6 septembre 1989, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de leur adresser, à présent, un exemplaire du document que le Gouvernement grec vient de lui faire parvenir et qui constitue une annexe audit Protocole.

Berne, le 15 mars 1990



Annexe